



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 1 juin 2026

Objet : Création de commissions thématiques permanentes

Numéro de délibération : CC2026_101

L'an deux mille vingt six, le un juin, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHE, Alain CHUTEAU, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Vanessa BOUTHIER, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Loëtitia PELLIER, Guillaume BORDRON, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, François ROUSSELOT, Michel FILLEUL, Clément PIOCHAUD, Ludmina DEPRES, Remi MARBOEUF, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Bruno POMMIER, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Mathilde MAINGUENAUD, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Sylvain ALBRECHT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Antony MATTIUZZO, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Stéphane CHEDOUTEAUD
Jean-Jacques MENAGER donne pouvoir à Loëtitia PELLIER
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Denis PETONNET donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE
Didier DAUNIZEAU donne pouvoir à Christelle BERNARD
Patrice FOUCHER donne pouvoir à Géraldine DUPAS

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 017-200041689-20260601-CC2026_101-DE



Absents :

Cédric TRANQUARD, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Vincent GINDRAU, Thierry BROSSARD, Sophie BELLEBEAU, Annie HILLAIRET, Thierry GIRAUD, Frederic RASSE, Sylviane DORNAT, Philippe MERCIER

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUEY Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 118

Votants : 127

Pouvoirs : 9

Publication (affichage) ou notification du :

Création de commissions thématiques permanentes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-1133-DRCTE-B2 en date du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes Vals de Saintonge, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté de communes Vals de Saintonge ;

Vu le règlement intérieur, en vigueur, de Vals de Saintonge Communauté ;

Considérant que suite à l'installation du conseil communautaire, par délibération en date du 13 avril 2026, le conseil communautaire peut librement créer des commissions thématiques pour des objets généraux ou spécifiques, dans le cadre de ses compétences, d'une durée illimitée ou réduite,

Le conseil communautaire souhaite structurer ses travaux préparatoires autour de commissions thématiques permanentes, afin de favoriser l'étude des dossiers, la coordination des politiques publiques et la préparation des décisions communautaires. Ces commissions seront rattachées à une vice-présidence, laquelle en assurera l'animation avec la présidente et participera à l'élaboration de l'ordre du jour en lien avec les services communautaires.

Elles auront pour mission d'examiner les dossiers relevant de leur champ de compétence, de formuler avis, observations et propositions, et de contribuer à la cohérence des politiques publiques communautaires.

Elles ne disposeront d'aucun pouvoir décisionnel propre, leurs travaux constituant des éléments préparatoires aux décisions du bureau et du conseil communautaire.

Les commissions seront composées de conseillers communautaires et, le cas échéant, de conseillers municipaux des communes membres.

Les commissions se réuniront sur convocation de la présidente ou du vice-président délégué en charge de la compétence concernée, à une date et selon un ordre du jour établis en lien avec le vice-président intéressé. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour et du lieu de réunion, sera adressée par voie électronique au moins cinq jours francs avant la réunion.

Les membres de l'administration communautaire désignés par la présidente assisteront aux séances des commissions et pourront être accompagnés, le cas échéant, de tout expert utile pour l'examen des dossiers.

Le règlement intérieur du conseil communautaire fera l'objet des ajustements nécessaires afin de tirer les conséquences de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de créer neuf commissions thématiques permanentes, chargées d'étudier les affaires relevant des compétences communautaires et de préparer les décisions soumises au bureau communautaire et/ou au conseil communautaire :
 - Commission grands projets et équipements communautaires
 - Commission enfance, jeunesse et éducation
 - Commission ressources
 - Commission relation au territoire
 - Commission sport, culture et patrimoine
 - Commission environnement et développement durable
 - Commission économie et tourisme
 - Commission aménagement et planification
 - Commission cohésion sociale
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 127
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
Le 2 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD

